

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 07 Décembre 2023

Délibération n°20231207_18

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 70

Présents : 44

Suppléants : 2

Pouvoirs : 13

= VOTANTS : 57*

- dont « pour » : 0

- dont « contre » : 57

- dont « abstention » : 0

Objet : DECHETS – AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE CALITOM

Le jeudi 07 décembre 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 01/12/2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de LONNES.

Présents : FOURÉ Brigitte – CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier LIOT Gérard – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain - COYAUD Pierrick – CECCHIN Catherine - TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise VIGNET Aurélie CLAVAUD Gérard - TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrïd – DANEDE Laurent BOUCHET Éric - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - ROUMAGNE Magalie - PINTUREAU Romain - MAGNANT Jocelyne - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine

Pouvoirs :

1-COMBAUD Renaud pouvoir à CHAUSSEPIED Pierre

2-GEOFFRION Olivier pouvoir à FOURÉ Brigitte

3-KAUD Pascal pouvoir à MAINGUET Martine

4-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier

5-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

6-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

7-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

8-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

9-LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle

10-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à ROUMAGNE Magalie

11-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

12- GOYAUD Philippe pouvoir à JEROME Géraldine

13-MICHONNEAU Patrick pouvoir à COMBAUD Alain

Absents : BOIZUMAULT Sylvie – FLAUD Yves – PERRON Michelle - TYSSANDIER Maguy – BOUYSSSET Céline – BOURABIER Jacques – POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - MAHÉ Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Éric BOUCHET.

Objet : DECHETS – AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE CALITOM

Vu la délibération n°20230614-2023_3_4 du comité syndical de CALITOM réuni le 14/06/2023 approuvant à la majorité de ses membres (42 pour – 1 contre et 8 abstentions) la modification des statuts du syndicat départemental des déchets de la Charente,

Vu le courrier envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception par CALITOM à l'attention de la communauté de communes Cœur de Charente reçu le 13/10/2023,

Vu le délai de 3 mois à compter du 13/10/2023 dont dispose la communauté de communes pour se prononcer sur la modification des statuts de CALITOM en tant que membre adhérent,

Monsieur le Président précise aux membres de l'assemblée que le comité syndical de Calitom a approuvé, lors de sa séance du 14 juin 2023, la proposition de modification statutaire suivante :

- Faire apparaître plus explicitement l'orientation prise ces dernières années par le syndicat en faveur du développement des énergies renouvelables (création de parcs photovoltaïques sur les anciennes décharges, projet de création d'une unité de valorisation énergétique des déchets connectée à des réseaux de chaleur, etc.) ;
- Modifier le terme « déchèterie » pour le remplacer par le terme « pôle de valorisation » ;
- Création d'un budget annexe « collecte » en remplacement de la comptabilité analytique permettant une lecture financière des compétences exercées par le syndicat ;
- Modification des règles de vote, notamment budgétaires, puisque le budget annexe « collecte » ne sera désormais voté que par les délégués adhérents à la compétence « collecte » et les membres du bureau syndical. Il en sera de même pour les marchés et contrats de collecte ainsi que pour les suppressions/créations d'emplois relevant de la compétence « collecte » ;
- Suppression de la conférence des Présidents qui est remplacée par un comité stratégique en vue de recueillir l'avis des présidents d'EPCI adhérents sur les orientations majeures du syndicat ayant un impact sur les affaires budgétaires et les appels à contribution auprès des membres du syndicat.

Les statuts modifiés sont joints à la présente délibération.

M. Jean-Jacques CRINE et M. Renaud COMBAUD ne souhaitent pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **S'OPPOSE** à la modification des statuts de CALITOM ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches et signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

